

l'an deux mil vingt-quatre
le trois avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE,
SANTINHO

Date de convocation
26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
9 AVRIL 2024

Mme FLOHIC a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 18

OBJET : Approbation du compte administratif 2023

Mme CHERET laisse la présidence de la séance à M. PASSET et quitte la salle.

M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, donne lecture aux conseillers des exécutions de la section de fonctionnement, service par service et de la section d'investissement, opération par opération du budget communal.

M. PASSET expose les totaux réalisés dans chaque section, en dépenses et en recettes, ainsi que des résultats de clôture et soumet le compte administratif 2023 au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que M. PASSET, Maire adjoint, a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que Mme CHERET a laissé la présidence à M. PASSET et ne participe pas au vote,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 664 497,54 €
- recettes : 1 879 100,35 €
- + solde d'exécution N-1 : 842 254,08 €

Excédent de fonctionnement résultat de clôture : 1 056 856,89 €

Section d'investissement :

- dépenses : 1 338 353,48 €
- recettes : 844 818,82 €
- + solde d'exécution N-1 : 864 965,62 €
- + transfert du résultat par opération d'ordre budgétaire : 5 238,04 €
-

Excédent d'investissement résultat de clôture : 376 669,00 €
(hors restes à réaliser)

Résultat global de clôture : 1 433 525,89 €
(hors restes à réaliser)

Mme CHERET revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Karine FLOHIC

Mis en ligne le 09/04/2024 à 12h25

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240403-DCH2024_015